



**RÉGION ACADÉMIQUE
GUADELOUPE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Les Abymes, le Mardi 14 Juin 2022

La Rectrice de Région Académique Guadeloupe
Rectrice d'Académie
Chancelière des Universités
Directrice Académique des Services de
L'Éducation Nationale

- **Vu** les décrets n°2015-884 et n°2015-885 du 20 Juillet 2015.
- **Vu** l'arrêté du 20 juillet 2015 fixant l'organisation du certificat d'aptitude aux fonctions de formateur académique (CAFFA).
- **Vu** l'arrêté du 12 octobre 2021 autorisant au titre de l'année 2022 l'ouverture de l'examen du certificat d'aptitude aux fonctions de formateur académique (CAFFA).
- **Vu** l'arrêté académique du 06 janvier 2022 relatif à la composition du jury du certificat d'aptitude aux fonctions de formateur académique (CAFFA) au titre de l'année 2022.
- **Vu** la circulaire n°2015-110 du 21 juillet 2015 relative à l'organisation de l'examen et la nature des épreuves du certificat d'aptitude aux fonctions de formateur académique (CAFFA).
- **Vu** le procès-verbal de délibération en date du 14 Juin 2022.

ARRETE

ARTICLE 1 : La liste des candidats admis à l'examen du CAFFA au titre de la session 2022 est arrêtée comme suit :

NOM PATRONYMIQUE	NOM MARITAL	PRENOM	CHAMP DISCIPLINAIRE
GENE		Dominique	Anglais
GUIROUARD-AIZEE		Juliane	Anglais

ARTICLE 2 : Monsieur Le Secrétaire Général de l'académie de la Guadeloupe est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Pour la Rectrice et par délégation
Le Chef de la Division des Examens et Concours

Omer SAPHO